



HAL
open science

Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié

Christel Collin, Nathalie Marchal

► To cite this version:

Christel Collin, Nathalie Marchal. Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié. 2021, pp. 1-4. 10.48464/ni-21-07 . halshs-03594426

HAL Id: halshs-03594426

<https://shs.hal.science/halshs-03594426>

Submitted on 2 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

NOTE D'INFORMATION

n° 21.07 – Février 2021

Six mois après leur sortie en 2019 du système éducatif, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié

- Parmi les apprentis inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2018-2019, de niveau CAP à BTS, un sur trois est toujours en formation l'année scolaire suivante. 62 % de ceux qui sont sortis du système scolaire sont en emploi salarié en France six mois après leur sortie. Plus le niveau de formation est élevé, plus les chances de trouver un emploi rapidement sont importantes. L'obtention du diplôme préparé favorise l'insertion professionnelle. L'entrée dans la vie active est plus difficile dans les régions les plus touchées par le chômage. Dans toutes les régions, l'insertion est meilleure pour les spécialités relevant de la production que des services.

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteurs : Christel Collin, Nathalie Marchal, DEPP-A1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Frédéric Voiret
e-ISSN 2431-7632

► Pour la première fois cette année, l'insertion des élèves sortants de la voie professionnelle est analysée grâce à des indicateurs issus du dispositif InserJeunes. Ce dispositif, qui remplace désormais les enquêtes d'insertion dans la vie active permet notamment de répondre aux exigences de la loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel ► encadré.

Près d'un apprenti sur trois poursuit ses études après une dernière année d'un cycle professionnel

34 % des jeunes inscrits en 2018-2019 en dernière année d'une formation par apprentissage de niveau CAP à BTS sont toujours en formation en France l'année suivante, qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation de tout niveau. Cette proportion varie de 26 % pour les apprentis de niveau BTS (-1,1 point par rapport à la génération précédente) à 44 % pour les CAP (+1,5 point) ► figure 1. Elle est stable pour les BP (19 %) et les baccalauréats professionnels (33 %). Les garçons restent davantage en formation après la fin d'un cycle professionnel que les filles, particulièrement au niveau baccalauréat professionnel (34 % pour les garçons et 29 % pour les filles) contrairement au niveau BP (20 % pour les filles et 17 % pour les garçons) et BTS (27 % et 26 %).

62 % des apprentis en emploi salarié six mois après leur sortie d'études

Pour les apprentis qui ne sont plus en formation, 62 % sont en emploi salarié

- 1 **62 % des apprentis en emploi salarié 6 mois après leur sortie du système scolaire**
Poursuite de formation des apprentis et taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation

	Apprentis en dernière année de formation			Sorties du système scolaire		
	Effectifs	Toujours en formation (%)		Effectifs	Taux d'emploi à 6 mois (%)	
		Toujours en formation l'année scolaire 2019/2020 (%)	Évolution P/R à la génération précédente (en points)		Janvier 2020 (%)	Évolution P/R à la génération précédente (en points)
CAP	71 100	44	1,5	40 000	53	1,0
Autre niveau V	10 200	32	2,8	6 900	63	0,6
Bac pro	19 700	33	0,8	13 300	63	-0,1
BP	18 600	19	0,8	15 200	73	0,8
Autre niveau IV	7 500	15	0,5	6 400	65	-0,2
BTS	33 400	26	-1,1	24 700	70	-0,9
Autre niveau III	8 200	37	-6,0	5 100	63	-2,3
Ensemble	168 700	34	0,3	111 600	62	0,5

Taux d'apprentis toujours en formation : ratio entre l'effectif d'apprentis toujours en formation en France (y compris les redoublants) et l'effectif de jeunes en dernière année de formation.

Taux d'emploi : ratio entre l'effectif de sortants en emploi à six mois et l'effectif de sortants.

Lecture : parmi les 71 100 apprentis inscrits en 2018-2019 en dernière année de CAP, 44 % sont toujours en formation en France l'année scolaire suivante. Parmi les 40 000 sortants du système scolaire de niveau CAP en 2019 (i.e. ceux qui ne sont plus en formation), 53 % sont en emploi six mois plus tard.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Inscrits en 2018/2019 en dernière année de formation (pour la poursuite d'études) et sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études (pour le taux d'emploi).

Source : DARES, DEPP, InserJeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.07. © DEPP

en France six mois après leur sortie du système scolaire. L'insertion professionnelle est stable par rapport à celle de leurs homologues sortis un an avant. Les chances de trouver un emploi rapidement sont les plus importantes pour les BP (73 %) et les BTS (70 %). Au bout de six mois, 53 % des apprentis sortant d'un CAP sont en emploi et 63 % de ceux sortants d'un baccalauréat professionnel.

Au-delà de ces diplômes, existent d'autres formations de même niveau, tels les titres homologués. Ils représentent 17 % de l'ensemble des apprentis en dernière année de formation. Au niveau V, ils s'insèrent mieux que les CAP mais, au niveau III et IV, moins bien que les BTS et les BP.

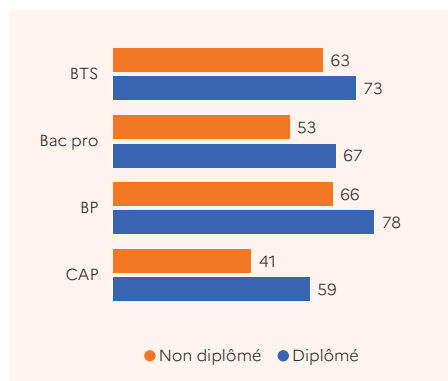
Les garçons s'insèrent mieux professionnellement que les filles, excepté au niveau BP, où il n'y a pas de différence significative. Leurs taux d'emploi, six mois après leur sortie du système scolaire, sont supérieurs de 8 à 11 points à celui des filles.

Le diplôme : un atout dans l'insertion professionnelle

Les trois quarts des apprentis en dernière année de CAP, BP, baccalauréat professionnel ou BTS ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. À tous niveaux de formation, l'obtention du diplôme préparé permet d'obtenir un emploi plus

► 2 Une meilleure insertion pour les jeunes apprentis ayant obtenu leur diplôme

Taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation par niveau de sortie et obtention du diplôme (en %)



Lecture : le taux d'emploi six mois après la fin de la formation des apprentis sortis en 2019 d'un bac pro s'élève à 67 % pour ceux ayant obtenu leur diplôme contre 53 % pour ceux ne l'ayant pas obtenu.

Note : l'information sur l'obtention du diplôme n'est pas connue pour 10 % des apprentis en CAP, 14 % en BP, 8 % en bac pro et 5 % en BTS. Ils sont exclus du champ pour cette figure.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.07. © DEPP

facilement. Cet effet est particulièrement important pour les sortants d'un CAP.

Six mois après leur sortie du système éducatif, 59 % des apprentis ayant obtenu leur CAP sont en emploi contre 41 % de ceux ne l'ayant pas obtenu ► **figure 2**. L'insertion de ces apprentis est même meilleure que celle des apprentis qui ont poursuivi en baccalauréat professionnel, mais qui n'ont pas obtenu leur examen final (59 % contre 53 %).

Une insertion professionnelle moindre quand le représentant légal est sans activité

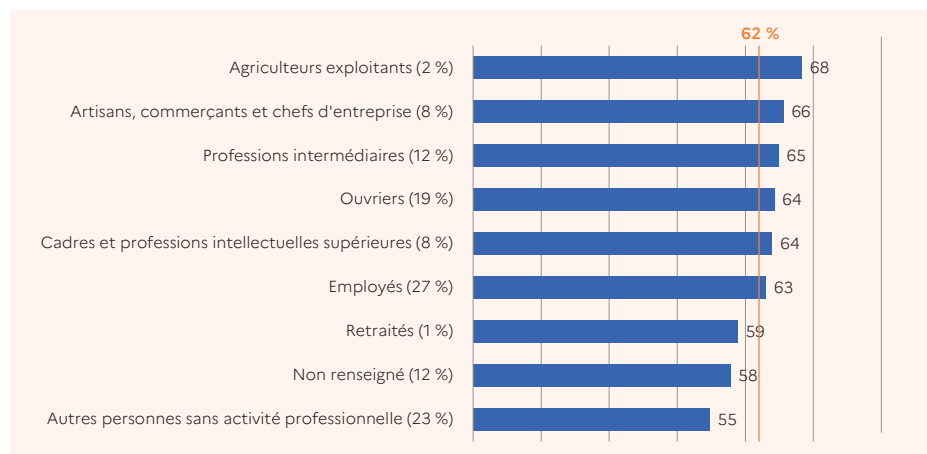
Pour les jeunes apprentis dont le représentant légal est sans activité, seule la moitié d'entre eux a trouvé un emploi six mois après la sortie du système scolaire ► **figure 3**.

Ceci s'explique, en partie, par le fait qu'il y a davantage de jeunes diplômés de CAP parmi les sortants dont le représentant légal est sans activité (46 % contre 34 % pour l'ensemble). Or, l'insertion de ces jeunes est moindre. Cependant, à tous niveaux de diplôme, l'insertion est plus faible pour les jeunes dont le représentant légal est sans activité. L'absence de réseau professionnel et l'éloignement du marché du travail des parents rendent plus difficile l'insertion professionnelle de ces jeunes.

À l'inverse, le taux d'emploi des jeunes dont le représentant légal est agriculteur exploitant (68 %), artisan, commerçant ou chef d'entreprise (66 %) ou encore profession

► 3 55 % des jeunes sortants dont le représentant légal est sans activité sont en emploi six mois après leur sortie du système scolaire

Taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation selon la PCS du représentant légal (en %)



Lecture : le taux d'emploi à six mois des jeunes dont le représentant légal est sans activité est de 55 %. Dans 10 % des cas, le représentant légal des apprentis est sans activité.

Note : 62 % représente le taux d'emploi de l'ensemble des apprentis sortants de CFA. Les données entre parenthèses représentent le poids de la PCS du représentant légal parmi l'ensemble des élèves.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.07. © DEPP

intermédiaire (65 %) est plus élevé qu'en moyenne (62 %).

Les filles plus souvent en contrat à durée déterminée et les garçons en intérim

La moitié des jeunes apprentis en emploi six mois après leur sortie du système scolaire sont en CDI, un quart en CDD et un sur dix en intérim. Ce constat est proche pour tous les niveaux de diplôme. La part de sortants en CDI est cependant un peu plus élevée pour les sortants de BP (68 %) et 7 % en CAP.

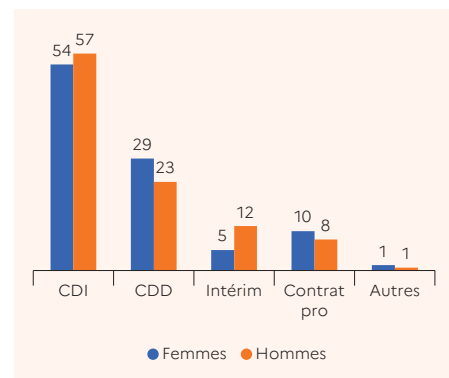
Les garçons travaillent plus souvent en intérim que les filles qui sont plus fréquemment en CDD classique ► **figure 4**. Les garçons sont, en effet, majoritaires dans les formations de la production (90 %). Or, au sein de ce secteur les contrats temporaires prennent la forme d'intérim. Les filles sont, quant à elles, plus présentes dans les services (65 %) qui recourent plutôt aux CDD pour ses contrats temporaires (voir « Pour en savoir plus »).

Par ailleurs, 6 % des jeunes ont plusieurs emplois pendant la semaine de référence. Il s'agit le plus souvent de très courtes missions successives, mais aussi d'emplois simultanés. Pour les besoins de cette étude, nous n'avons retenu qu'un seul contrat par jeune, en priorité le CDI ou le contrat le plus long. Un jeune sur dix travaille à temps partiel. Cette part est la plus faible au niveau du

BTS (6 % contre 8 % en bac professionnel et BP et 14 % en CAP). Les filles travaillent plus fréquemment à temps partiel que les garçons : cela concerne 17 % des filles contre 7 % des garçons. Les différences filles-garçons sont importantes au niveau CAP (29 % des filles sont à temps partiel contre 10 % des garçons) et baccalauréat professionnel (20 % contre 5 %). Elles persistent, mais sont de moindre ampleur au niveau BTS (11 % contre 4 %).

► 4 Pour les apprentis sortants de CFA en emploi, davantage d'intérim pour les garçons, de CDD pour les filles

Répartition des types de contrat pour les jeunes en emploi 6 mois après la sortie de formation (%)



CDD : contrat à durée déterminée

CDI : contrat à durée indéterminée

Lecture : parmi les apprentis qui sont en emploi six mois après la sortie des études, 12 % des hommes sont en intérim contre 5 % des femmes.

Note : 4 % des contrats de professionnalisation sont conclus dans le cadre d'un CDI.

Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.07. © DEPP

Une bonne insertion en « transport, manutention, magasinage » et « mécanique et structures métalliques »

L'insertion professionnelle dépend également de la spécialité de formation. Pour tous les niveaux, les spécialités « mécanique et structures métalliques » offrent la meilleure insertion sur le marché du travail. C'est le cas, notamment, du BTS « techniques et services en matériels agricoles », avec un taux d'emploi de 89 %. Les baccalauréats professionnels « maintenance des matériels » ou « maintenance des véhicules » mènent, quant à eux, plus de 75 % des jeunes en emploi six mois après la sortie de formation. La spécialité « transport, manutention, magasinage » offre également de bons débouchés. Ainsi, le BTS « transport et prestation logistiques » et le CAP « conducteur routier marchandises » mènent à l'emploi près de 80 % des jeunes au bout de six mois. Les BP « couvreur » et « boucher » ont également des taux d'emploi importants (86 %).

A contrario, l'insertion est la plus faible pour les spécialités « secrétariat, communication et services à la collectivité (sécurité, nettoyage) », quel que soit le niveau de formation ▶ **figure 5**.

Dans les spécialités de « génie civil, construction, bois », le gain de taux d'emploi entre le CAP et le niveau baccalauréat est de 17 points. Le gain est plus faible ensuite jusqu'au BTS (2 points). Dans les spécialités « mécanique et structures métalliques », le gain est également important entre CAP et bac professionnel, (+ 16 points), mais de 6 points seulement entre baccalauréat et BTS. Dans les spécialités de « coiffure, esthétique », les jeunes sortants de CAP ont des taux d'emploi plus élevés que ceux qui sortent de baccalauréat professionnel (47 % et 40 %) et c'est au niveau du BTS que l'écart se creuse (79 %). Les taux d'emploi sont un peu plus élevés pour les sortants d'une formation relevant de la production (64 %) que des services (60 %). Globalement, les garçons ont une meilleure insertion que les filles dans le secteur de la production, quel que soit le niveau de sortie. Dans les services, les filles ont cependant de meilleurs taux d'insertion au niveau BTS ou en BP.

Une insertion plus difficile dans les régions les plus touchées par le chômage

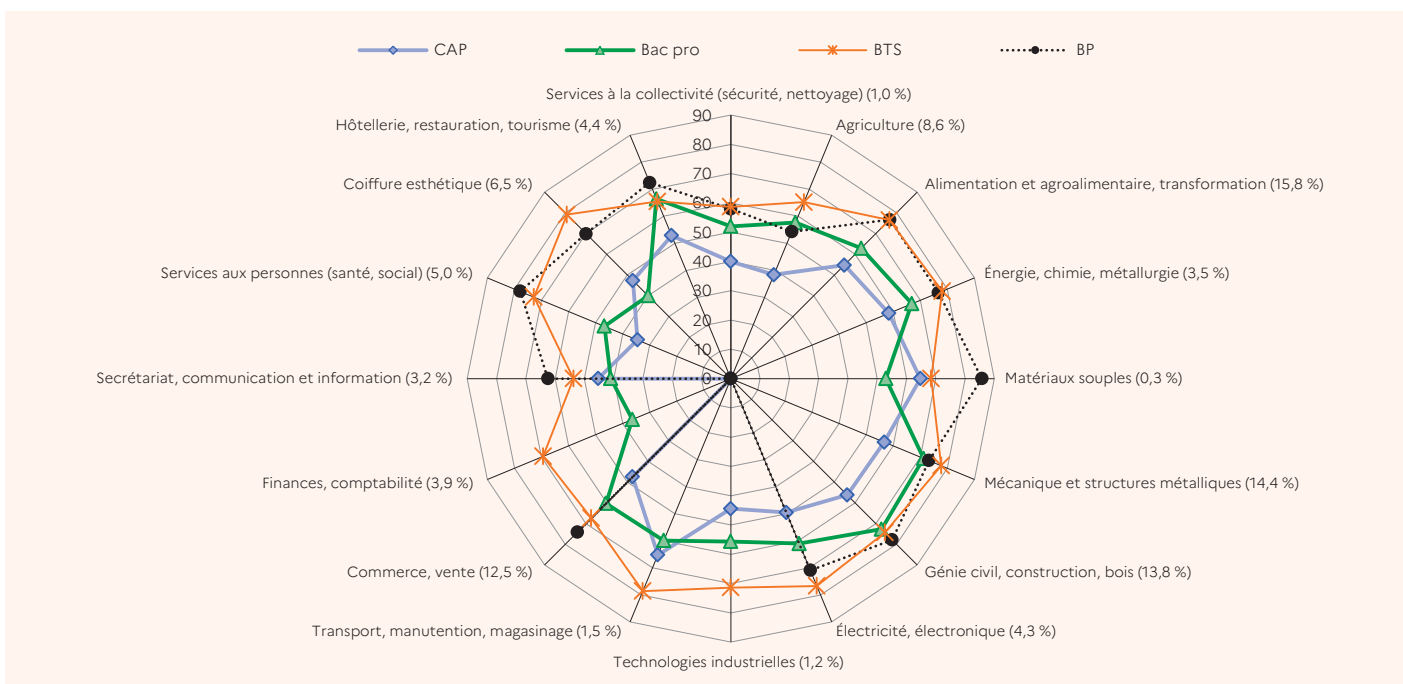
En France métropolitaine, les taux d'emploi des jeunes, six mois après leur sortie de CFA, sont les plus faibles en Corse (45 %), en Provence-Alpes-Côte d'Azur (55 %) ou

en Occitanie (58 %) et les plus élevés dans les régions telles que la Bretagne, l'Auvergne-Rhône-Alpes ou les Pays de la Loire où ils avoisinent les 70 %. Les régions où les taux d'emploi des jeunes sortants sont les plus faibles correspondent, globalement, à celles où le chômage de la population générale et surtout celui des jeunes est le plus élevé. C'est le cas, notamment, de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou de l'Occitanie dont moins de 60 % des jeunes ont un emploi six mois après la sortie du CFA. Dans ces régions, la plus faible insertion des jeunes est également liée au niveau de diplôme des sortants. En effet, les sortants de niveau bac + 2 représentent respectivement 20 % et 23 % des jeunes sortants contre 26 % en moyenne en France (hors Mayotte). La part des sortants de niveau CAP y est, quant à elle, plus élevée que la moyenne.

À l'inverse, en Bretagne et dans les Pays de la Loire, la bonne insertion des jeunes est liée à un chômage plus faible que la moyenne. En Ile-de-France, l'insertion est proche de la moyenne nationale bien que le chômage des jeunes y soit particulièrement faible (14 % contre 20 % pour l'ensemble de la France, hors Mayotte) et la part des sortants de niveau supérieur élevée (37 %). Dans les DROM, où le chômage des jeunes et la part des sortants de niveau CAP sont les plus élevés, les taux d'insertion sont inférieurs à 45 %.

► 5 Une meilleure insertion à 6 mois en « mécanique et structures métalliques » et « transport, manutention, magasinage »

Taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation selon le domaine de spécialité et le niveau de sortie, et poids des spécialités (en % parmi l'ensemble des sortants)



Lecture : dans la spécialité « commerce-vente », 47 % des sortants d'un CAP sont en emploi six mois après la sortie du système scolaire. C'est le cas de 60 % des sortants d'un bac pro et 67 % pour les sortants de BTS. Le poids de cette spécialité parmi l'ensemble des sortants d'apprentissage est de 12,5 % (chiffres entre parenthèses).

Note : il n'existe pas de CAP, de BP « Finances, comptabilité » ni de BP « Transport, manutention, magasinage », « Technologies industrielles ».

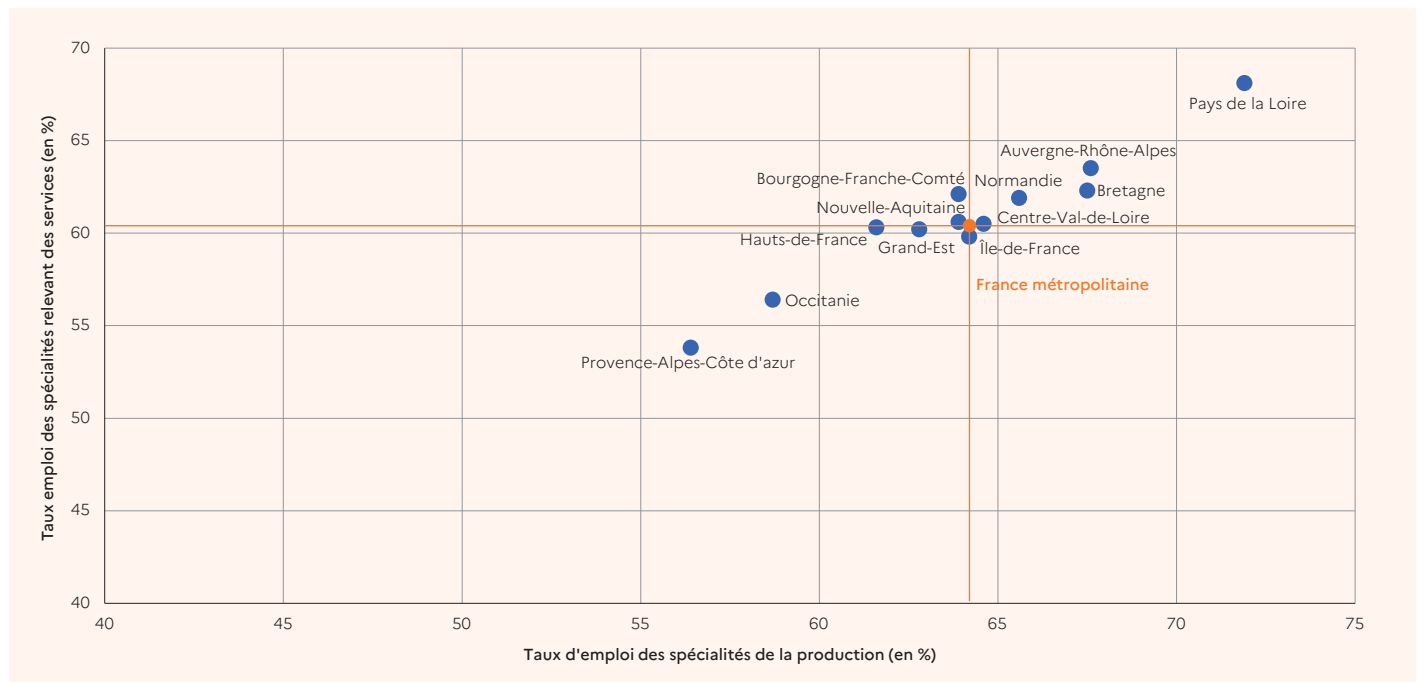
Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants en 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études.

Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.07. © DEPP

► 6 Dans toutes les régions, l'insertion à 6 mois est meilleure pour les spécialités relevant de la production que des services

Taux d'emploi 6 mois après la sortie de formation des spécialités relevant de la production et des services pour les apprentis sortants en 2018-2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA



Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Sortants cumulés en 2018 et 2019 d'une dernière année de formation professionnelle en CFA, six mois après la fin des études.
Source : DARES, DEPP, Inserjeunes.

Réf. : Note d'Information, n° 21.07. © DEPP

Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES d'appariement de bases de l'éducation et du travail

Inserjeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement ;
- taux de poursuite d'études ;
- taux d'interruption en cours de formation.

Le système d'information Inserjeunes diffuse également, pour les centres de formations d'apprentis, la part de contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme. Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles pour les jeunes six mois après leur sortie du système éducatif.

L'indicateur sur le taux d'emploi est calculé également pour les sortants à 12, 18 et 24 mois.

Le dispositif Inserjeunes succède aux enquêtes d'insertion menées par la DEPP et les établissements de formation (enquêtes IVA et IPA), mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : Inserjeunes mesure l'insertion, une semaine donnée de janvier, six mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient sept mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : Inserjeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans Inserjeunes. De plus tous les jeunes sortants ne répondaient pas (taux de réponse en moyenne de 58 % pour l'enquête IPA et 54 % pour IVA) ce qui pouvait s'accompagner d'un biais sur le profil des répondants en particulier en lien avec leur situation sur le marché de l'emploi et donc induire un biais sur le taux d'emploi estimé. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec Inserjeunes, qui se fonde sur les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs, la fonction publique, l'emploi à l'étranger et les contrats déclarés à l'aide des « titres emploi simplifié agricole » (Tesa).

Ce projet a reçu un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Dans toutes les régions, l'insertion est meilleure pour les spécialités relevant de la production que des services, avec un écart relativement homogène de 3,6 points en moyenne ► **figure 6**. Quelques régions s'écartent un peu de cette situation : c'est dans les Hauts-de-France que l'écart entre les spécialités des services et de l'industrie est le plus faible, de moins d'un point. En Bretagne et en Auvergne-Rhône-Alpes au contraire, le taux d'insertion relatif dans les spécialités de production est meilleur, avec des écarts respectifs de 5,3 et 4,0 points par rapport aux spécialités des services. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 21.07, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques